
Arrêté d'occupation du domaine public temporaire n° 15/2023
Rue Abbé Bellemin – Abords du collège André Maurois

En agglomération

Le maire de la commune de La Saussaye

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, et notamment l'article 417-6;

Vu la demande de l'entreprise Via France, à DARDILLY (69134), en date du 26/04/2023,

Considérant la nécessité d'installer une base de vie et permettre le stationnement des véhicules de chantier, pour les travaux d'aménagement de la gare routière du collège André Maurois, d'une voie verte, et de la réfection d'un parking,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ; et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise, des piétons et usagers,

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1 : Dans le cadre des travaux d'ampleur aux abords du nouveau collège André Maurois, l'entreprise Via France est autorisée à stationner des véhicules, matériaux et une base de vie sur la partie de la rue **Abbé Bellemin située entre le 6 et le 6bis**, puis **au niveau de l'anneau des cars près de l'école Fleming 1**, à partir du **30/05/2023 jusqu'à la fin des travaux**,

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, les mesures suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h,
- Défense de stationner sauf pour les véhicules de l'entreprise, et des riverains dans la mesure du possible
- L'accès des services de secours, des services publics et des services de livraison devra être possible pendant toute la durée du chantier

Article 3. Un périmètre de sécurité incluant une voie de circulation réservée aux piétons sur la chaussée, d'une largeur minimum d'un mètre, sera matérialisé par l'entrepreneur préalablement à tous travaux. La matérialisation de la zone réservée sera à la charge de l'entreprise exécutant les travaux

Article 4. La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions, et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise chargée du chantier.

L'entreprise devra tenir compte de l'extinction de l'éclairage public la nuit pour adapter sa signalisation.

Article 5. Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 6. Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravais, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 7. M. le maire de la commune de La Saussaye, M. le commandant de la brigade de gendarmerie du Neubourg, M. le Président de l'Agglomération Seine Eure, les responsables des établissements scolaires, le SDIS et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Saussaye, Le 04 mai 2023



Le Maire,
Didier GUÉRINOT

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **LE BOURHIS** Prénom : **Pierre**
Dénomination : **VIAFRANCE NORMANDIE - Val de f** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
CHEZ SOGELINK
Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0232402722** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **viafrance-normandie-valdereuil-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Abbe Bellemin**
Code postal **27370** Localité : **LA SAUSSAYE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Aménagement de la gare routière du collège A. Maurois et d'une voie verte et réfection d'un parking**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **30/05/2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **30**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **30** Date de début de réglementation **30/05/2023**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers



poids lourds



Stationner

véhicules légers



poids lourds



Dépasser

véhicules légers



poids lourds



Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐

Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐

Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

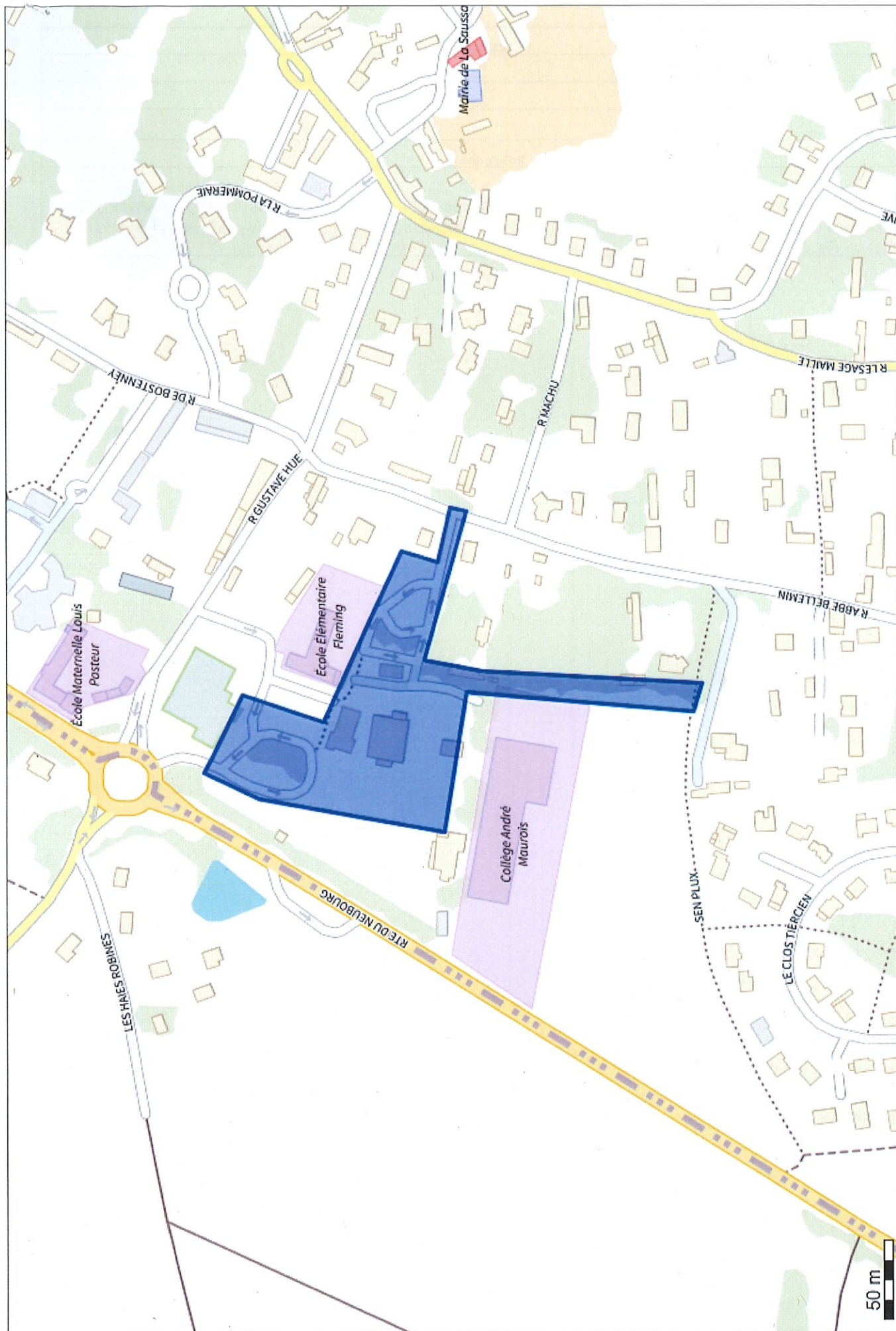
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 2 6 0 4 2 0 2 3

Nom : LE BOURHIS Prénom : Pierre Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



LEGENDE	
Système géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
{49.259864 0.976830}; {49.259696 0.977366}; {49.259241 0.977130}; {49.258800 0.978611}; {49.258597 0.978514}; {49.258527 0.978986}; {49.258436 0.978954}; {49.258674 0.977667}; {49.258345 0.977570}; {49.257112 0.977463}; {49.257161 0.977216}; {49.258436 0.977388}; {49.258562 0.976176}; {49.259605 0.976465}; {49.259913 0.976691}; {49.259864 0.976830};